IFSI • IFAS • IFAP
Formation continue

Institut de formation aux métiers de la santé du Nord-Gironde

IFAS/IFA DU CENTRE HOSPITALIER DE LA HAUTE-GIRONDE

97, Rue de l'Hôpital – BP 90

33394 Blaye Cedex

05 57 43 49 76 – IFAS@chblave.fr – www.chblave.fr

FORMATION AMBULANCIER

EN VUE DE L'OBTENTION DU DIPLOME D'ÉTAT D'AMBULANCIER (DEA)

LE MÉTIER D'AMBULANCIER

• L'ambulancier est un professionnel de santé et du transport sanitaire.
Au sein de la chaine de soins ou de santé, l'ambulancier assure la prise en soin et/ou le transport de patients à tout âge de la vie sur prescription médicale, ou dans le cadre de l'aide médicale urgente, au moyen de véhicules de transport sanitaire équipés et adaptés à la situation et à l'état de santé du patient. A ce titre, il peut réaliser des soins relevant de l'urgence dans son domaine d'intervention.
Il peut également exercer des activités relatives au transport de produits sanguins labiles, d'organes, ou au transport d'équipes de transplantions.
En cas d'état d'urgence sanitaire déclaré ou dans le cadre d'un déclenchement de plans sanitaires, l'ambulancier peut être conduit à réaliser des actes de soin dans son domaine de compétences.
Il exerce son activité au sein d'entreprises de transport sanitaire, d'établissements de soins (centre hospitalier, clinique, …), de services spécialisés d'urgence, en collaboration avec une équipe pluri professionnelle (médecins, infirmiers, masseurs kinésithérapeutes ou tout autre professionnel de santé).

Selon le Référentiel métier du 11 avril 2022

PRÉREQUIS /CONDITIONS D'ADMISSION / VOIE D'ACCES
définis par arrêté du 11 avril 2022

Les prérequis :- Etre titulaire du permis B, hors période probatoire (3 ans de permis ou 2 ans si conduite accompagnée).

- Avoir effectué un stage d'immersion de 70h en entreprise

- Gratuité du concours

Peuvent se présenter aux épreuves de sélection :

1 - La formation initiale, sans condition de diplôme et pour les personnes titulaires d'un diplôme dispensant (parcours partiel)

2 – La formation professionnelle continue (FPC)

3 – Les contrats d'apprentissage pour les personnes de moins de 30 ans (ou sans limite d'âge pour les personnes ayant une RQTH)

Téléchargement d'un dossier d'inscription format papier soit :
- En téléchargeant et imprimant ce dossier d'inscription sur le site du CH de Blaye : www.chblaye.fr
- Le dossier doit être déposé ou renvoyé complet par voie postale avant la date de clôture des inscriptions, soit le **21 juin 2024** (cachet de la poste faisant foi) directement à l'IFA.

L'inscription s'effectue via l'envoi du dossier d'inscription téléchargeable sur le site Internet.

Dates d'inscriptions pour la rentrée de septembre 2024 : **du 06/02/2024 au 21/06/2024**

Quotas : 22 places

Il n'y a pas de frais d'inscription à la sélection

Les épreuves : 1 épreuve d'admissibilité (étude de dossier) et une épreuve d'admission entretien oral

Les résultats : LE 5 JUILLET 2024 à 14H00 sur www.chblaye.fr et à l'IFA

OBJECTIFS ET CONTENU DE LA FORMATION

Référentiel de compétences du 11/04/2024

Obtenir le diplôme d'Etat ambulancier par la validation des 5 Blocs de compétences (ou les blocs de compétences restant à valider pour les parcours partiels)

Enseignements	Modules	Compétences	Volume de formation
Bloc 1 – Prise en soin du patient à tout âge de la vie dans le cadre de ses missions	Module 1 - Relation et communication avec les patients et leur entourage	Compétence 1 - Etablir une communication adaptée pour informer et accompagner le patient et son entourage	70h
	Module 2 - Accompagnement du patient dans son installation et ses déplacements	Compétence 2 - Accompagner le patient dans son installation et ses déplacements en mobilisant ses ressources et en utilisant le matériel adapté	70h
	Module 3 - Mise en œuvre des soins d'hygiène et de confort adaptés et réajustement	Compétence 3 - Mettre en œuvre des soins d'hygiène et de confort adaptés aux besoins et à la situation du patient	35h
Bloc 2 - Réalisation d'un recueil de données cliniques et mise en œuvre de soins adaptés à l'état du patient notamment ceux relevant de l'urgence	Module 4 - Appréciation de l'état clinique du patient	Compétence 4 - Apprécier l'état clinique du patient dans son domaine de compétences	105h
	Module 5 - Mise en œuvre de soins adaptés à l'état du patient notamment ceux relevant de l'urgence	Compétence 5 - Mettre en œuvre les soins adaptés à l'état du patient notamment ceux relevant de l'urgence	105h
Bloc 3 - Transport du patient dans le respect des règles de circulation et de sécurité routière	Module 6 - Préparation, contrôle et entretien du véhicule adapté au transport sanitaire terrestre	Compétence 6 - Réaliser la préparation, le contrôle et l'entretien du véhicule adapté au transport sanitaire terrestre afin de garantir la sécurité du transport	7h
	Module 7 - Conduite du véhicule adapté au transport sanitaire terrestre dans le respect des règles de circulation et de sécurité routière et de l'itinéraire	Compétence 7 - Conduire le véhicule adapté au transport sanitaire terrestre dans le respect des règles de circulation et de sécurité routière et de façon adaptée à l'état de santé du patient	21h
Bloc 4 - Entretien des matériels et installations du véhicule adapté au transport sanitaire terrestre en tenant compte des situations d'intervention	Module 8 - Entretien du matériel et des installations du véhicule adapté au transport sanitaire terrestre et prévention des risques associés	Compétence 8 - Utiliser des techniques d'entretien du matériel et des installations adaptées, dans son domaine de compétences, en prenant en compte la prévention des risques associés	35h
		Compétence 9 - Repérer, signaler, traiter les anomalies et dysfonctionnements en lien avec l'entretien du véhicule, du matériel et des installations et en assurer la traçabilité	
Bloc 5 - Travail en équipe et traitement des informations liées aux activités de l'ambulancier, à la qualité et gestion des risques	Module 9 - Traitement des informations	Compétence 10 - Rechercher, traiter, transmettre les informations pertinentes pour assurer la continuité et la traçabilité des soins et des activités et transmettre ses savoir-faire professionnels	35h
	Module 10 - Travail en équipe pluri professionnelle, qualité et gestion des risques	Compétence 11- Organiser et contrôler son activité au sein d'une équipe pluriprofessionnelle et améliorer sa pratique dans le cadre d'une démarche qualité / gestion des risques	70h
TOTAL			556h

DURÉE DE LA FORMATION

La formation complète :

Durée de la formation : 6 mois en parcours complet initial et 11 mois en apprentissage

Formation complète de 801 heures réparties sur 23 semaines (sur la base de 35 heures)

7 semaines en milieu professionnel, soit 245 heures, répartit en 2 stages de deux semaines et 1 stage de 3 semaines

16 semaines de formation théorique en institut (556 heures)

1 semaine de congés pour la rentrée de septembre 2024 et 1 semaine pour la rentrée de janvier 2025

Devis et planning détaillés à demander auprès du secrétariat

LES STAGES SONT ORGANISÉS PAR L'ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE

La formation partielle :

Prérequis : justifier de l'obtention d'un diplôme dispensant

ÉQUIVALENCE DE COMPÉTENCES ET ALLÈGEMENTS DE FORMATION POUR L'ACCÈS AU DIPLÔME D'ÉTAT D'AMBULANCIER

		Parcours de formation complet	Bac pro ASSP	Bac pro Conducteur transport routier marchandises	Bac pro SAPAT	DEAES 2016	DEAES 2021	DEAP 2006	DEAP 2021	ARM	DEAS 2006	DEAS 2021	CQP Assistant médical	Titre ADVF	Titre ASMS	Titre de conducteur livreur sur véhicule utilitaire léger
Modules de formation par blocs de compétences IFA	**Modalités d'évaluation du bloc de compétences**	**Heures Théorie**														
Suivi pédagogique individualisé	Pas d'évaluation	3h	3h	3h	3h	3h	3h	3h	3h	3h	3h	3h	3h	3h	3h	3h
Bloc 1 - Prise en charge du patient à tout page de la vie dans le cadre de ses missions																
Module 1 - Relation et communication avec les patients et leur entourage	Evaluation comportant une pratique simulée ciblant un patient âgé ou handicapé ou porteur d'un appareillage médical Evaluation des compétences en stage	70h		70h						21h					35h	70h
Module 2 - Accompagnement du patient dans son installation et ses déplacements		70h	35h	70h	70h	35h	35h	35h	35h	70h	35h	35h	70h	35h	70h	70h
Module 3 - Mise en œuvre des soins d'hygiène et de confort adaptés et réajustement		35h	21h	35h	35h	21h	21h	21h		35h	21h		35h	35h	35h	35h
Bloc 2 - Réalisation d'un recueil de données cliniques et mise en œuvre de soins adaptés à l'état du patient notamment ceux relevant de l'urgence																
Module 4 - Appréciation de l'état clinique du patient	Attestation de formation GSU niveau 2 Evaluation comportant une pratique simulée (permettant la validation de la formation GSU 2) Evaluation des compétences en stage	105h		105h	105h	91h	91h	28h	14h	21h			105h	105h	105h	105h
Module 5 - Mise en œuvre de soins adaptés à l'état du patient notamment ceux relevant de l'urgence		105h	84h	105h	105h	105h	105h	84h	84h	84h	84h	84h	105h	105h	105h	105h
Bloc 3 - Transport du patient dans le respect des règles de circulation et de sécurité routière																
Module 6 - Préparation, contrôle et entretien du véhicule adapté au transport sanitaire terrestre	Evaluation des compétences en stage en entreprise de transport	7h	7h		7h	7h	7h	7h	7h	7h	7h	7h	7h	7h	7h	
Module 7 - Conduite du véhicule adapté au transport sanitaire terrestre dans le respect des règles de circulation et de sécurité routière et de l'itinéraire		21h	21h	7h	21h	21h	21h	21h	21h	21h	21h	21h	21h	21h	21h	7h
Bloc 4 - Entretien des matériels et installations du véhicule adapté au transport sanitaire terrestre en tenant compte des situations d'intervention																
Module 8 - Entretien du matériel et des installations du véhicule adapté au transport sanitaire terrestre et prévention des risques associés	Etude de situation identifiée en stage / Etude situation pouvant comporter une pratique simulée Evaluation des compétences en stage	35h	21h	35h	35h	35h	35h	21h	21h	35h	21h	21h	21h	35h	21h	35h
Bloc 5 - Travail en équipe et traitement des informations liées aux activités de l'ambulancier, à la qualité et gestion des risques																
Module 9 - Traitement des informations	Etude situation pouvant comporter une pratique simulée Evaluation des compétences en stage	35h		35h	35h	14h		14h			14h		14h	28h	14h	35h
Module 10 - Travail en équipe pluri professionnelle, qualité et gestion des risques		70h		70h	70h	35h		35h		35h	35h		49h	49h	49h	70h
Total formation théorique		556h / 16 semaines	192h / 5 semaines	535h / 15 semaines	486h / 14 semaines	367h / 10 semaines	318h / 9 semaines	269h / 8 semaines	185h / 5 semaines	332h / 9 semaines	241h / 7 semaines	171h / 5 semaines	430h / 12 semaines	423h / 12 semaines	465h / 13 semaines	535h / 15 semaines
Repartition des stages	Structure de soins de courte durée Adulte ou Enfant	105h	35h	105h	35h	35h	35h						105h	35h	35h	105h
	Structure de soins de longue durée, de soins de suite et réadaptation ou EHPAD															
	Psychiatrie / Santé mentale Adulte ou Enfant															
	Parcours médecine d'urgence Adulte / Enfant (services des urgences / SAMU - SMUR)	70h	70h	70h	70h	70h	70h	70h	70h	70h	70h	70h	70h	70h	70h	70h
	Entreprise de transport sanitaire	70h	70h	70h	70h	70h	70h	70h	70h	70h	70h	70h	70h	70h	70h	70h
Total formation clinique		245h / 7 semaines	175h / 5 semaines	245h / 7 semaines	175h / 5 semaines	175h / 5 semaines	175h / 5 semaines	140h / 4 semaines	140h / 4 semaines	140h / 4 semaines	140h / 4 semaines	140h / 4 semaines	245h / 7 semaines	175h / 5 semaines	245h / 7 semaines	245h / 7 semaines
Total de semaines de la formation		**23 semaines**	**10 semaines**	**22 semaines**	**19 semaines**	**15 semaines**	**14 semaines**	**12 semaines**	**9 semaines**	**13 semaines**	**11 semaines**	**9 semaines**	**19 semaines**	**17 semaines**	**20 semaines**	**22 semaines**
Total d'heures de la formation		**801h**	**367h**	**780h**	**661h**	**542h**	**493h**	**409h**	**325h**	**472h**	**381h**	**311h**	**675h**	**598h**	**710h**	**780h**

CALENDRIER

Pour la formation initiale/parcours complet :

Date de la rentrée : 02/09/2024 - Date de sortie : 14/02/2025

Pour la formation en apprentissage/parcours complet:

Date de la rentrée : 02/09/2024 - Date de sortie : 25/07/2025

Lieu de la formation : 37, Lieu-dit Ripassou – 33390 – CARS

Horaires : de 8h30 à 11h50 et de 13h10 à 16h30 du lundi au vendredi (période de cours)

MÉTHODES ET MOYENS MOBILISÉS

Modalités pédagogiques :

Présentiel ou distanciel lorsque la situation sanitaire l'impose
Travaux pratiques
Valorisation du travail en demi-groupe
Individualisation du parcours de formation

Moyens matériels :

Une salle équipée en système de visioconférence, une salle de travaux pratique, matériel pour la validation la Formation aux Gestes et Soins d'Urgence (AFGSU 2), dispensée par les formatrices de l'IFA, matériel pédagogique adaptée aux pratiques relatives aux obligations du référentiel, ambulance pédagogique, simulateur de conduite…

Moyens humains :

1 Directrice
1 Cadre supérieure de santé, coordinatrice pédagogique de territoire
4 Formatrices, infirmières formatrices
2 Secrétaires
Intervenants vacataires : professionnels compétents dans différents domaines (médical, social, organismes partenaires…)

Méthodes pédagogiques :

Cours magistraux, travaux dirigés, travaux pratiques, accompagnement et suivis pédagogiques individualisés (API), visites de stage, ateliers, projet d'inter professionnalité, simulation, temps dédiés à la Qualité de Vie en formation (QVCF)…

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Des études de situation pouvant comporter ou comportant une pratique simulée, une évaluation à partir d'une situation identifiée en milieu professionnel, l'attestation de formation aux gestes et soins d'urgence de niveau 2 et l'évaluation des compétences en milieu professionnel permettant la validation de blocs de compétences nécessaires à la certification.

Certification de la formation :

Diplôme d'état Ambulancier (Niveau 3), délivré par la DREETS à l'issu du jury de délibération après validation des modules théoriques et compétences pratiques évaluées en stage.

ACCESSIBILITÉ-ACCUEIL DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Bâtiment accessible aux personnes à mobilité réduite (PMR)

Conformément à la réglementation de la Loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, l'IFA est en capacité de proposer des aménagements (pédagogique, technique) pour répondre aux besoins particuliers de personnes en situation de handicap. Le cas échéant, l'IFA mobilisera des compétences externes (centre de ressource formation handicap nouvelle aquitaine CRFH) pour la recherche de solution.

COUT DE LA FORMATION

Formation professionnelle : 6000€ net de taxes pour un parcours complet (devis détaillé en fonction du parcours, auprès du secrétariat) – Prise en charge employeur, apprentissage (CFA), OPCO, formation continue ou autres (Transition pro…)

Frais d'inscription à l'entrée en formation : 100€ (à la charge du bénéficiaire ou de l'employeur pour une formation financée par l'employeur)

Coût des tenues : *Le tarif est communiqué chaque année au moment des résultats de la sélection.*

Pour plus d'informations sur la prise en charge de votre formation, n'hésitez pas à joindre le secrétariat de l'IFA ou votre employeur.

AIDES AU FINANCEMENT DE LA FORMATION

A- Salariés : (formation professionnelle continue)
   a. Demande de prise en charge auprès de l'employeur,
   b. Demande de PTP (Projet de Transition Professionnelle) auprès d'un OPCO,

B- Apprentissage : Demande de pris en charge auprès du CFA FHP

La formation est éligible au CPF (Compte Personnel de Formation)

➔ Merci de contacter le secrétariat pour tous renseignements

LA FORMATION EN APPRENTISSAGE

Pré requis : avoir moins de 30 ans (pas de limite d'âge pour les personnes ayant une RQTH)

1 – **Parcours partiel** : formation sur 6 mois avec des périodes de cours théoriques, des périodes de stages et des périodes chez l'employeur : justifier d'un diplôme dispensant de certains modules de formation.

2- **Parcours complet** : formation sur 11 mois avec des périodes de cours théoriques, des périodes de stages et des périodes chez l'employeur

Coût de la formation prise en charge par le CFA

Rémunération mensuelle par un employeur

Pour toute demande de renseignements relatifs à l'apprentissage, le secrétariat se tient à votre disposition.

LE DÉTAIL DE LA FORMATION

Déroulement (parcours complet)

Validation des 10 modules de formation

MODULE 1: RELATION ET COMMUNICATION AVEC LES PATIENTS ET LEUR ENTOURAGE	70h
MODULE 2: ACCOMPAGNEMENT DU PATIENT DANS SON INSTALLATION ET SES D2PLACEMENTS	70h
MODULE 3: MISE EN ŒUVRE DES SOINS D'HYGIENE ET DE CONFORT ADAPTÉS ET RÉAJUSTEMENT	35h
MODULE 4: APPRÉCIATION DE L'ÉTAT CLINIQUE DU PATIENT	105h
MODULE 5: MISE EN ŒUVRE DE SOINS ADAPTÉS A L'LÉTAT CLINIQUE DU PATIENT NOTAMMENT CEUX RELEVANT DE L'URGENCE	105h
MODULE 6: PRÉPARATION, CONTRÔLE ET ENTRETIEN DU VÉHICULE ADAPTÉ AU TRANSPORT SANITAIRE TERRESTRE	7h
MODULE 7: CONDUITE DU VÉHICULE ADAPTÉ AU TRANSPORT SANITAIRE TERRESTRE DANS LE RESPECT DES REGLES DE CIRCULATION, DE SÉCURITÉ ROUTIERE ET DE L'ITINÉRAIRE	21h
MODULE 8: ENTRETIEN DU MATÉRIEL ET DES INSTALLATIONS DU VÉHICULE ADAPTÉ AU TRANSPORT SANITAIRE TERRESTRE ET PRÉVENTION DES RISQUES ASSOCIÉS	35h
MODULE 9: TRAITEMENT DES INFORMATIONS	35H
MODULE 10: TRAVAIL EQUIPE PLURI PROFESSIONNELLE, QUALITE ET GESTION RISQUES	70h

ET APRES la formation

- Obtention d'un diplôme d'état de niveau III
- Quels débouchés? Travailler au sein d'une société de transport sanitaire privée ou au sein d'un hôpital public
- Les évolutions professionnelles possibles:
  - Ambulancier SMUR
  - Régulateur au sein d'une entreprise privée de transport sanitaire
  - Ouvrir une société de transport sanitaire
- Les passerelles possibles:
  - Formation d'aide-soignant (AS)
  - Formation d'assistant de régulation médicale (ARM)

INFORMATIONS PRATIQUES

Nous contacter :

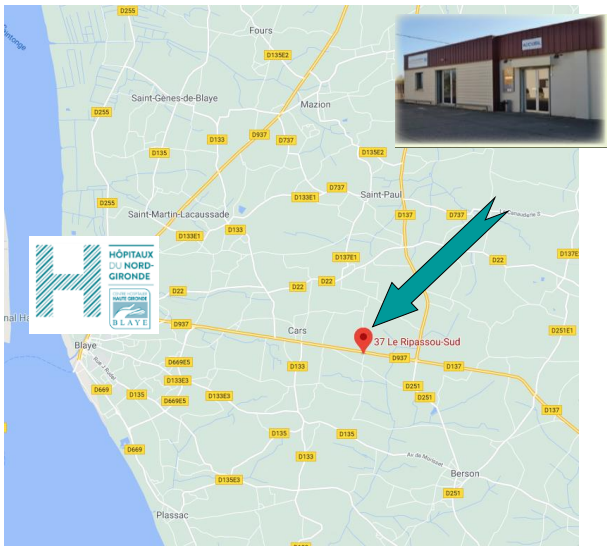

IFAS DU CH DE LA HAUTE-GIRONDE

37, lieu-dit Ripassou - 33390 CARS

05 57 43 49 76 - IFAS@chblaye.fr

Du lundi au vendredi de 9h00 à 16h00

www.chblaye.fr

Centre Hospitalier de Blaye

PARTENAIRES LOCAUX :

EMPLOYEUR DU TERRITOIRE – CFA - FRANCE TRAVAIL – LA REGION NOUVELLE AQUITAINE – TRANSITION PRO

Le handicap :

CAP EMPLOI – MDPH – CRFH

Pour toute demande de renseignements : Secrétariat de l'IFA – 05 57 43 49 76 – IFAS@chblaye.fr

Pour toute demande de renseignements relatifs à un handicap, un référent handicap est à votre disposition.

Référent handicap de territoire : Mme PIGNOL Constance – 05 57 25 49 16 – constance.pignol@ch-libourne.fr